

La démocratie radicale entre action et institution

De la politique adversariale à la politique préfigurative

Audric Vitiello

DANS **RAISONS POLITIQUES** 2019/3 (N° 75), PAGES 63 À 93

ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724635935

DOI 10.3917/rai.075.0063

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2019-3-page-63.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La démocratie radicale entre action et institution

De la politique adversariale à la politique préfigurative

Audric Vitiello

Introduction

La démocratie « radicale » se constitue par contraste avec une conception « conventionnelle » de la démocratie. Celle-ci n'est autre que la démocratie libérale contemporaine, soit « un système représentatif reposant sur la compétition électorale », où « les élections sont organisées autour de partis politiques en concurrence » et où « les citoyens défendent leurs intérêts en exerçant leurs droits politiques, en particulier en votant pour des représentants¹ ». C'est contre les limites que ce schéma institutionnel présente au regard des idéaux démocratiques de liberté et d'égalité que s'affirme la démocratie radicale, qui ce faisant « recherche un accomplissement plus complet des valeurs démocratiques, ce que la compétition électorale ne peut atteindre par elle-même² ».

Ainsi, une démocratie radicale serait une démocratie radicalisée, une démocratie plus démocratique, une démocratisation de la démocratie. Entendue dans ce sens large, la démocratie radicale s'inscrit dans une trajectoire de longue durée : en effet, dès sa naissance, la démocratie libérale a été l'objet de nombreuses critiques portant sur ses limites et ses insuffisances, qui ont motivé aussi bien les mouvements contestataires que les luttes pour la démocratisation de ses institutions³. Pourtant, entendue au sens strict, la notion de « démocratie radicale » est plus récente : elle s'affirme à partir des années 1980, dans la lignée des exigences de démocratisation renouvelées par les mouvements contestataires des années 1960, en rupture avec la conception de l'émancipation dominante au 20^e siècle, marquée par le marxisme au plan idéologique et par l'étatisme au niveau des politiques publiques. Elle désigne donc la quête d'une nouvelle perspective émancipatrice, tenant compte des insuffisances des projets antérieurs, une quête qui, selon la définition synthétique qu'en propose Samuel

1 - Joshua Cohen et Archon Fung, « Le projet de la démocratie radicale », trad. fr. Julien Talpin, *Raisons politiques*, n° 42, 2011, p. 115.

2 - *Ibid.*, p. 115.

3 - Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006 ; Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; Hugues Jallon, entretien avec Bernard Manin, « La démocratie n'est pas un système apaisé », *Mouvements*, n° 18, 2001, p. 13-20.

Chambers, « articule une critique marxiste du capitalisme avec un accent républicain mis sur la participation politique ⁴ ».

En réalité, il s'agit plutôt d'une critique « post-marxiste ⁵ », qui se déploie selon des lignes diverses voire adverses, en suivant trois principales perspectives : celle des héritiers de la théorie critique (Jürgen Habermas, Claus Offe, Joshua Cohen, Nancy Fraser, Iris Marion Young), celle des partisans du pluralisme agonistique (Chantal Mouffe, Ernesto Laclau, William Connolly, Bonnie Honig), enfin celle des analystes de la portée révolutionnaire de l'idée démocratique (Cornelius Castoriadis, Claude Lefort, Jacques Rancière, Étienne Balibar) ⁶. Malgré leurs divergences, ces réflexions entendent toutes dépasser ou complexifier l'analyse marxiste, en en critiquant au moins deux aspects majeurs : l'économicisme et le déterminisme. Il s'agit donc, d'une part, de contester la centralité du domaine et des acteurs économiques, en revalorisant les aspects culturels et politiques de la vie sociale ; mais aussi, d'autre part, d'abandonner l'idée d'un quelconque sens de l'histoire, et au-delà, d'une quelconque nécessité à l'œuvre dans la société, pour insister au contraire sur sa contingence, et par conséquent sur sa possible transformation par l'action humaine. Ces deux critiques convergent dans la revalorisation de la dimension politique de l'existence, qui apparaît alors comme le point nodal de la (re)production du monde social, et le vecteur par excellence de l'autonomie humaine. D'où la dimension « républicaine » de cette perspective – au sens non d'un corpus doctrinal mais du paradigme du « républicanisme », que caractérise l'importance accordée au politique et à l'activité politique des citoyens pour réaliser la liberté individuelle et collective ⁷.

En cela, la démocratie radicale apparaît moins comme un projet normatif voire prescriptif – d'ailleurs pluriel et conflictuel – que comme une perspective voire un paradigme analytique, une pensée radicale de la démocratie, appuyée sur une anthropologie et une sociologie spécifiques, qui fondent sa compréhension de ce qu'est, peut être, ou doit être, la démocratie. Cette conception radicale de la démocratie se caractérise d'abord par son activisme, c'est-à-dire par la centralité qu'elle accorde à l'action politique dans la constitution d'une société démocratique. Ce faisant, elle se distingue des conceptions institutionnalistes dominantes, qui identifient la démocratie à la présence de certains

4 - Samuel A. Chambers, « Giving up (on) rights? The future of rights and the project of radical democracy », *American Journal of Political Science*, vol. 48, n° 2, 2004, p. 191.

5 - Marion Iris Young, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 182 ; Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste : vers une politique démocratique radicale*, Besançon, LSI, 2009, p. 41.

6 - Aletta Norval, « Radical Democracy », in Paul Barry Clarke et Joe Foweraker (dir.), *Encyclopedia of Democratic Thought*, New York, Routledge, 2001, p. 587 et suiv. ; Adrian Little et Moya Lloyd (dir.), *The Politics of Radical Democracy*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2009 ; Martin Breugh (dir.), *Thinking Radical Democracy*, Toronto, University of Toronto Press, 2015.

7 - Lawrence Quill, « Republicanism », in Paul Barry Clarke et Joe Foweraker (dir.), *Encyclopedia of Democratic Thought*, op. cit., p. 612 et suiv. ; Felix Heidenreich et Gary Schaaf, *Introduction à la philosophie politique*, trad. fr. Claire Saillour, Paris, CNRS, 2012, p. 37 et suiv., 183 et suiv.

dispositifs organisant la vie collective, comme les élections ou la séparation des pouvoirs ; plus encore, elle affirme l'existence d'une tension irréductible entre actions et institutions, qui se traduit par une exigence de contrôle et de dynamisme des structures sociopolitiques.

Pour autant, il serait abusif de réduire la démocratie radicale à l'affirmation de la primauté de l'action sur les institutions ; en réalité, la méfiance envers les structures du champ politique institué se double d'un souci récurrent de l'institution, entendue comme processus de (trans)formation des subjectivités politiques. Si la démocratie radicale met en procès les institutions sociopolitiques, c'est moins au profit du déploiement spontané d'une quelconque immanence démocratique, qu'au nom de l'institution de véritables sujets démocratiques. En effet, la subordination des structures à l'action politique suppose que celle-ci soit en mesure de prendre elle-même en charge la tâche de produire des sujets autonomes, capables de valoriser, d'animer et d'engager une pratique démocratique. D'où l'insistance constante des tenants d'une conception radicale de la démocratie sur la portée dynamique et formatrice de l'action politique – ou du moins de certains types d'action, privilégiés précisément à cause de la puissance formatrice qui leur est prêtée, tels que les actes délibératifs, agonistiques, ou encore performatifs.

Cette quête d'une articulation entre les dimensions créatrice et formatrice de l'action politique se traduit par la place centrale accordée à l'une de ses formes – l'action préfigurative. Celle-ci se caractérise par le souci de réaliser *hic et nunc* les principes idéaux, au sein même des structures de vie ou d'action actuelles, à travers la création de cadres d'expérience alternatives, susceptibles de fonctionner comme de véritables contre-institutions socialisatrices. Or, parce qu'elle tente de réarticuler action et institution, création et formation, changement collectif et changement individuel, transformation de l'expérience et transformation des subjectivités, l'action préfigurative est bien plus qu'un simple témoignage des possibilités ouvertes, ou qu'une simple exigence de conformité éthique ; elle constitue une dimension essentielle de toute stratégie visant une transformation sociopolitique radicale.

La démocratie comme action

L'action à la base de la démocratie

La démocratie radicale se caractérise fondamentalement par la primauté qu'elle accorde à l'action politique du peuple : c'est une conception activiste de la démocratie. Elle peut être qualifiée de « radicale » au sens où elle se fonde sur la racine étymologique de la notion de démocratie, qu'elle prend au mot : puisque la démocratie désigne une politique régie par le pouvoir (*kratos*) du peuple (*démos*), il y a démocratie lorsque, tant que, et pour autant que le peuple exerce le pouvoir politique, le pouvoir de faire et de défaire les règles et les structures collectives. Dans cette perspective, la démocratie est intimement liée à une promesse d'autonomie, à l'exigence émancipatrice de faire ses propres lois, de n'être soumis qu'à ses propres règles. C'est là, souligne John

Dunn, une constante historique : depuis l'Antiquité, « le pouvoir et l'attrait de la démocratie vient de l'idée d'autonomie⁸ ». Les partisans de la démocratie radicale s'inscrivent résolument dans cette lignée : ainsi, Cornelius Castoriadis identifie la démocratie au déploiement d'un « projet d'autonomie⁹ », tout comme Chantal Mouffe et Ernesto Laclau voient dans la démocratie une « revendication pour l'autonomie¹⁰ ».

Par principe, parce qu'elle s'ordonne à l'idéal d'autonomie, la démocratie exige l'activité politique du peuple, une activité aussi développée que possible, en tout état de cause plus développée que dans les démocraties libérales contemporaines. Celles-ci apparaissent comme (seulement) partiellement démocratiques : d'une part, l'État de droit, d'inspiration libérale, pose des limites présentées comme intangibles au pouvoir politique du peuple¹¹ ; d'autre part, le système représentatif organise une « aristocratie démocratique » où la masse du peuple doit « consentir au pouvoir plutôt qu'y accéder¹² » – selon une logique qui, notent Hannah Arendt comme Cornélius Castoriadis, est celle d'une « oligarchie¹³ » plus que d'une démocratie. De ce point de vue, la démocratie radicale s'inscrit dans une trajectoire critique de longue durée. Déjà Jean-Jacques Rousseau soulignait l'insuffisance d'une liberté réduite aux seuls « courts moments » de l'élection : « à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre¹⁴ », puisqu'il renonce ainsi à l'autonomie, à fixer lui-même ses propres lois, donc à « la liberté morale qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté¹⁵ ». Plus récemment, Hannah Arendt a souligné que puisque la liberté réside dans l'action, « la liberté politique signifie le droit de participer au gouvernement ou ne signifie rien¹⁶ ». Prolongeant cette perspective, la démocratie radicale contemporaine s'inscrit dans un projet de radicalisation de la démocratie, en la ramenant à sa racine, à ses fondamentaux – l'exercice du pouvoir par le peuple – qui se traduit par « l'exigence d'approfondir la participation démocratique¹⁷ ».

8 - John Dunn (dir.), *Democracy: The Unfinished Journey*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. VI.

9 - Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé*, Paris, Seuil, 1990, p. 135 ; *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996, p. 225.

10 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 285.

11 - Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, Paris, ENSA, 2016, p. 14.

12 - Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 108 et p. 171 et suiv.

13 - Hannah Arendt, *De la révolution*, Paris, Gallimard, 2012, p. 411 ; Cornélius Castoriadis, *Figures du pensable*, Paris, Seuil, 1999, p. 156 ; *Une société à la dérive*, Paris, Seuil, 2005, p. 18, 157.

14 - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, in *Œuvres complètes*, t. 3, écrits politiques, Paris, Gallimard, 1964, III, 15, p. 431.

15 - *Ibid.*, I, 8, p. 365.

16 - Hannah Arendt, *De la révolution*, op. cit., p. 334.

17 - Aletta Norval, « Radical Democracy », art. cité, p. 588.

La démocratie radicale n'en reste cependant pas à une critique, somme toute classique, de la représentation politique, au nom de la participation active du peuple au pouvoir. Elle va plus loin, en affirmant que l'activité politique du peuple a un rôle central non seulement dans la régulation démocratique, mais aussi dans la fondation de la démocratie. La démocratie est ici radicale au sens où elle n'a pas d'autre fondement ni d'autre garantie qu'elle-même, que l'exercice du pouvoir d'un peuple déterminé à faire vivre, exister ou perdurer une démocratie, bref d'un peuple déterminé à exercer son propre pouvoir.

Cette affirmation s'ancre dans une conception à la fois culturaliste et constructiviste de la vie sociale. Toute société est vue comme le produit d'une construction foncièrement contingente, de choix historiques et de valeurs abstraites au moins en partie arbitraires (car impossibles à justifier de façon incontestable) qui donnent sens à la vie en société. Les pratiques sociales, économiques ou politiques sont liées à cette dimension culturelle, à l'ordre symbolique constitutif de la société. De ce point de vue, la démocratie se caractérise avant tout par l'affirmation de « principes générateurs¹⁸ » – liberté et égalité – qui sous-tendent l'exigence d'action et de participation populaire à l'exercice du pouvoir¹⁹. Or ces principes ne vont pas de soi : ils supposent un effort d'imagination, un acte de volonté, bref l'exercice d'un pouvoir autonome créateur de valeurs appelées à reconfigurer l'ensemble des sphères de l'existence humaine. Bref, « la démocratie est radicale dans la mesure où elle ne peut pas être réduite à une quelconque fondation métaphysique ou ontologique », si bien que « contre toute fondation stable, la démocratie est l'auto-institution explicite et permanente de la vie sociale²⁰ ».

La démocratie apparaît alors contingente, objet d'une auto-fondation à travers l'action politique, l'affirmation des principes d'égalité et de liberté, et du même coup, de l'exigence d'autonomie individuelle et collective. Ainsi Cornelius Castoriadis souligne-t-il que la démocratie grecque antique naît d'une « rupture » et d'une « création historique », liées à un contexte de conflits sociaux visant à affirmer l'égalité des citoyens, qui entraîne « la reconnaissance du fait que la source de la loi est la société elle-même, que nous faisons nos propres lois, d'où résulte la possibilité de mettre en cause et en question l'institution existante de la société²¹ ». Pour la période moderne, Claude Lefort souligne la « mutation d'ordre symbolique²² » qu'incarne l'acte révolutionnaire de déclaration volontariste des droits humains : « extraordinaire événement que constituait une déclaration qui

18 - Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 256.

19 - Sur cette articulation du symbolique et du politique dans la démocratie radicale, voir Audric Vitiello, « La démocratie agonistique : entre ordre symbolique et désordre politique », *Revue du MAUSS*, n° 38, 2011, p. 213-234.

20 - Martin Breugh (dir.), *Thinking Radical Democracy*, op. cit., p. 19.

21 - Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit., p. 161.

22 - Claude Lefort, *Essais sur le politique*, op. cit., p. 26.

était une autodéclaration, c'est-à-dire une déclaration dans laquelle les hommes (...) s'avéraient être simultanément les sujets et les objets de l'énonciation²³ ». L'essentiel est l'acte même de l'auto-attribution de droits, qui marque une rupture symbolique majeure : désormais, le droit n'a d'autre source que l'activité des êtres humains, qui se trouvent par conséquent considérés comme autonomes.

Prolongeant cette perspective, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe voient dans la déclaration des droits humains le point de départ d'une « révolution démocratique » continuée, fondement d'« un nouveau mode d'institution du social » : cet acte a en effet permis de « produire les conditions discursives qui permettraient de considérer les différentes formes d'inégalité comme illégitimes et antinaturelles (...) c'est là que repose le pouvoir profondément subversif du discours démocratique qui allait permettre la diffusion de l'égalité et de la liberté dans des domaines de plus en plus larges²⁴ ». Ainsi dans le domaine politique : si, à l'origine, ces déclarations étaient surtout motivées par le souci libéral d'encadrer le pouvoir politique, elles ont en même temps posé les conditions qui ont « permis au libéralisme de se démocratiser », en légitimant les « luttes acharnées²⁵ » menées, par exemple, pour passer du suffrage censitaire au suffrage universel, d'abord réservé aux hommes puis, après de nouvelles luttes, finalement ouvert aux femmes.

L'action comme conflit et comme contestation

Dans la perspective de la démocratie radicale, le rôle central de l'action politique n'est pas de résoudre des problèmes apparus spontanément ; au contraire, il s'agit de poser des problèmes, de problématiser, d'interroger l'ordre actuel des choses, afin de pouvoir le transformer. L'enjeu est de créer une « brèche », pour reprendre une notion élaborée par Arendt et reprise à leur compte par de nombreux partisans de la démocratie radicale : une brèche entre le passé et le futur, entre l'habituel et le normal, entre le normal et l'idéal, entre l'autorité de l'apparente nécessité et l'immensité des possibles ouverts à l'autonomie²⁶. Cette problématisation du social passe par sa politisation, par le rappel de sa contingence, de son caractère construit – donc modifiable – par l'action humaine. Or la politisation suppose la « transgression » des normes instituées, la suspension du cours habituel des choses, avant de pouvoir laisser place à un « travail de légitimation ou de justification » visant à établir de nouvelles règles collectives de façon autonome²⁷. L'autonomie suppose la politisation, qui

23 - *Ibid.*, p. 51.

24 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 270.

25 - Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, op. cit., p. 15.

26 - Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972, p. 11 et suiv. ; Edgar Morin, Claude Lefort, Cornélius Castoriadis, *Mai 68 : la brèche*, Paris, Fayard, 1968 ; Claude Lefort, *Le temps présent*, Paris, Belin, 2010, p. 288 ; Martin Breaugh, *L'expérience plébéienne*, Paris, Payot, 2007, p. 22.

27 - Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 363 et 372.

elle-même implique « l'extension des luttes démocratiques pour l'égalité et la liberté à un plus grand nombre de rapports sociaux²⁸ ».

D'où l'importance accordée par la conception radicale de la démocratie à ce que Claude Lefort nomme le « pôle de la négativité²⁹ », la priorité qu'elle accorde au versant critique, contestataire, de l'action politique, et la valorisation du caractère conflictuel, agonistique, de la pratique démocratique, conçu comme le vecteur essentiel de l'autonomie humaine. La démocratie radicale contemporaine s'oppose ici à la dénonciation rousseauiste de l'influence délétère des « brigues » et des « associations partielles³⁰ » au nom de l'unité du peuple, tout comme à l'idéal marxiste d'une « société sans classes », d'une société réconciliée donc sans conflits et à la limite sans politique ; plus généralement, elle s'élève contre toute « emphase placée sur une conception homogénéisante de la souveraineté populaire³¹ ». Il s'agit au contraire de « penser la division et l'indétermination politique comme quelque chose de productif, de créatif, et de fondamentalement démocratique » : dans la mesure où « la démocratie elle-même n'existe que dans la mesure où la division est exprimée et affirmée (...) la politique [démocratique] devrait embrasser et faire bon accueil à la division³² ».

La place centrale du conflit en démocratie est particulièrement soulignée par Claude Lefort, qui va jusqu'à affirmer que « l'opération de la négativité se confond avec l'institution de la liberté politique³³ » : c'est à travers le conflit politique, à travers la critique de l'ordre actuel des choses, que seule la démocratie considère comme légitime, qu'émerge l'autonomie humaine et sociale. Si toute société est divisée, au moins de façon latente, seule la démocratie reconnaît et valorise ces différences internes et les conflits qui les accompagnent. En effet, son acte inaugural, l'auto-attribution des droits humains, est en lui-même conflictuel, par ce qu'il « récuse » : « la définition d'un pouvoir détenteur du droit », et par ce qu'il « nous lègue » : « l'universalité du principe qui ramène le droit à l'interrogation du droit³⁴ ». Dès lors, « l'essence de la démocratie » est d'affirmer « la légitimité d'un débat sur le légitime et l'illégitime – débat nécessairement sans garant et sans terme³⁵ » ; du même coup, « la démocratie se révèle la société historique par excellence, société qui, dans

28 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 30.

29 - Claude Lefort, *Le temps présent*, op. cit., p. 356.

30 - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., II, 3, p. 371. Il doit toutefois être noté que Rousseau identifie ensuite deux solutions pour parer aux effets négatifs de ces factions : soit leur absence, voire leur interdiction (« il importe donc (...) qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État »), soit au contraire leur multiplication et leur égalité d'influence (« s'il y a des sociétés partielles, il en faut multiplier le nombre et en prévenir l'inégalité »), ce qui le rapproche d'un schéma pluraliste.

31 - Aletta Norval, « Radical Democracy », art. cité, p. 589.

32 - Martin Breugh (dir.), *Thinking Radical Democracy*, op. cit., p. 20-21.

33 - Claude Lefort, *Essais sur le politique*, op. cit., p. 39.

34 - *Ibid.*, p. 51.

35 - *Ibid.*, p. 53.

sa forme, accueille et préserve l'indétermination³⁶ », ouvre des horizons nouveaux à l'autonomie humaine, et entretient la dynamique sociale et politique.

Conflictualité sociale et indétermination symbolique sont interdépendantes, et conditionnent l'ouverture du monde à l'autonomie humaine. Dès lors, soulignent Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, « conflit et division (...) ne sont ni des perturbations qui ne pourraient malheureusement pas être éliminées, ni des obstacles empiriques qui rendraient impossible la pleine réalisation d'une harmonie (...) sans conflit et division, toute politique démocratique pluraliste est impossible³⁷ ». Sur ce point, toutes les analyses radicales de la démocratie concordent : « à l'intérieur de la démocratie, il faut laisser une place à l'élément agonistique³⁸ », car la démocratie naît et perdure grâce au conflit ; c'est du conflit, de l'*agôn*, qu'émergent l'autonomie humaine et la dynamique sociopolitique.

La démocratie comme dynamique sociale et politique

Fonder une politique du devenir

La démocratie, à travers l'action et plus précisément l'action critique et polémique, s'ordonne au changement : l'enjeu est de fonder et d'entretenir ce que William E. Connolly appelle une « politique du devenir », où « l'être et le devenir sont maintenus dans une relation de tension », tension grâce à laquelle « des choses nouvelles et imprévisibles peuvent surgir³⁹ ». Axée sur l'ouverture au changement, la conception radicale de la démocratie tend à entretenir une certaine méfiance envers les institutions, et plus encore envers l'institutionnalisation, toujours suspecte de restreindre abusivement l'activité autonome des êtres humains par la force normalisatrice de l'habitude. En effet, toute institution, qu'elle soit formelle ou informelle, définit *a priori* un cadre stable déjà institué, un *arkhè* ordonnant et encadrant la pensée et l'action humaines ; en tant que telle, elle limite l'autonomie, d'autant plus efficacement qu'elle est intériorisée par les individus jusqu'à leur paraître normale, évidente, indiscutable car indiscutée. Or l'intériorisation des règles sociales est un phénomène indépassable, inhérent à la contingence de la vie sociale et à la nécessaire socialisation des individus qui en découle. De ce fait, l'autonomie démocratique n'est pas, ne peut pas être donnée : c'est une conquête, sans cesse recommencée, contre les évidences reçues, contre les habitudes intériorisées, comme la normalité apparente de l'ordre établi. Plutôt qu'une situation statique, l'autonomie renvoie à une activité dynamique et dynamisante – l'interrogation critique de l'ordre actuel, institué, des choses, ouvrant sur sa potentielle transformation à venir.

36 - *Ibid.*, p. 25.

37 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 33.

38 - Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit., p. 182.

39 - William E. Connolly, *Pluralism*, Durham/Londres, Duke University Press, 2005, p. 121.

Cette tension entre action (instituyente) et institutions (instituées) s'illustre clairement, en matière politique, dans l'analyse de Claude Lefort sur la place du conflit en démocratie. En effet, si toute démocratie se caractérise par son acceptation de la conflictualité sociopolitique, cela signifie une certaine « institutionnalisation du conflit », qui se traduit par une certaine organisation du pouvoir politique, de telle façon que « le lieu du pouvoir devient un lieu vide (...) soumis à la procédure d'une remise en jeu périodique⁴⁰ ». Mais, prolongeant l'analyse machiavélienne, Lefort affirme aussi que ce pouvoir institué peut et doit être contesté de l'extérieur : « c'est constamment sous l'effet de la contestation, sous l'effet de la revendication, que l'espace du droit, qui est l'espace dans lequel s'institue la cohésion de la société, est préservé⁴¹ » de l'appropriation par les détenteurs actuels du pouvoir politique. Or « c'est du cœur même de la société qu'émergent les revendications qui limitent le pouvoir en faisant peser sur lui une menace », des revendications « d'essence profondément démocratiques », puisqu'elles « manifeste[nt] l'exigence d'un contrôle sur les lieux de pouvoir⁴² ». L'action démocratique doit donc être, au moins en partie, une pratique « sauvage⁴³ », irréductible au cadre normalisé du champ politique institué – tout comme la révolution est un « processus sauvage⁴⁴ » de contestation et de (re)création des institutions sociales et politiques.

La politique démocratique apparaît ainsi irréductible à toute institutionnalisation, toujours en excès par rapport au domaine institué comme politique – et cet excès est à la fois normal et bénéfique, dans la mesure où il fait contrepois au risque de normalisation inhérent aux institutions. La conception radicale de la démocratie est agoréenne plus qu'ecclésiale, que l'*ecclesia* soit participative ou représentative. À côté du champ politique *stricto sensu*, avec ses règles et ses acteurs normalisés, la démocratie se déploie aussi et surtout dans la sphère plus informelle de l'espace public, de la société civile, avec sa prolifération d'acteurs, de groupes, d'associations, de mobilisations, et sa multitude d'actions aux finalités et aux modalités diverses : « le lieu de la politique, c'est la société⁴⁵ », dans toutes ses dimensions et toutes ses sphères constitutives. En effet, soulignent Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, « la politique comme pratique de création, reproduction et transformation des relations sociales, ne peut pas se situer à un niveau déterminé du social, puisque le problème du politique est le problème de l'institution du social⁴⁶ ».

C'est dire que la conflictualité ne porte pas seulement sur les actes ou les décisions politiques ; elle engage aussi, de plein droit, les institutions

40 - Claude Lefort, *Essais sur le politique*, op. cit., p. 27. Notons que Lefort ne précise pas les modalités de cette organisation, renvoyée au statut de « détail du dispositif institutionnel » (*ibid.*).

41 - Claude Lefort, *Le temps présent*, op. cit., p. 356.

42 - *Ibid.*, p. 354.

43 - Claude Lefort, *Essais sur le politique*, op. cit., p. 227 ; *Le temps présent*, op. cit., p. 389.

44 - Claude Lefort, *L'invention démocratique*, op. cit., p. 191.

45 - Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, op. cit., p. 152.

46 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 267.

sociopolitiques elles-mêmes. En ce sens, la démocratie est toujours, selon la formule de Miguel Abensour, une « démocratie contre l'État⁴⁷ », contre tout État, contre tout état des choses, contre toute situation statique instituée. Jacques Rancière exprime de façon particulièrement nette cette tension critique entre action et institutions en affirmant que « la démocratie n'a pas d'*arkhè* (...) elle est au sens propre anarchique⁴⁸ ». Cette affirmation reprend et retourne, en lui donnant un sens positif, l'une des critiques classiques de la démocratie – celle qui l'accuse de nier, au nom de ses principes de liberté et d'égalité, l'ordre habituel ou naturel des choses, et donc de générer désordre (*ataxia*) et anarchie (*anarkhia*) au sein de la société⁴⁹. En effet, selon Rancière, le politique est animé de deux logiques contradictoires : celle, hétéronome et hiérarchique, de « la police » ou du « gouvernement », qui entend organiser et gérer l'ordre social en répartissant les fonctions et les acteurs légitimes ; et celle, autonome et égalitaire, de « la politique », qui tend à contester et à transformer l'ordre social institué⁵⁰. La démocratie, l'exercice du pouvoir par le peuple, en tant qu'action créatrice plutôt qu'institution déjà créée, se place clairement du côté du désordre contre l'ordre, du conflit contre le contrôle, de l'autonomie contre l'hétéronomie.

La démocratie toujours à venir

La démocratie se caractérise par sa capacité à créer du conflit et, du même coup, du désordre, où prend sa source l'autonomie humaine. Action plutôt qu'institution, action contre l'institution : comme le note Jean-Luc Nancy, la démocratie n'est pas et ne peut pas être une « démarchie⁵¹ », un nouvel état sociopolitique achevé. Mais si une conception radicale de la démocratie peut assumer et revendiquer une dimension anarchique, elle ne se confond pas avec l'anarchisme, entendu comme projet politique d'abolition de tout *arkhè*, de tout ordre structurant, au profit du libre déploiement des actes individuels ; elle affirme plutôt l'irréductibilité de la tension entre *kratos* et *arkhè*, entre action instituante et ordre institué, en même temps que l'impératif axiologique de privilégier le *kratos* instituant pour réaliser l'autonomie. Plus qu'anarchie, la démocratie peut alors apparaître, selon Miguel Abensour, comme animée

47 - Miguel Abensour, *La Démocratie contre l'État*, Paris, Éditions du Félin, 2004.

48 - Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique, 1998, p. 84.

49 - Jennifer T. Roberts, *Athens on Trial: The Antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1994. D'un point de vue étymologique, il est remarquable que les autres formes d'organisation du pouvoir politique aient pu être caractérisées par leur *arkhè*, par l'ordre qu'elles instituent — ainsi de la monarchie ou de l'oligarchie — tandis que le *kratos* renvoie plutôt au groupe dominant dans cet ordre sociopolitique — distinguant par exemple, dans le cas d'une oligarchie, entre une aristocratie, une méritocratie, une timocratie ou une ploutocratie. Seule la tyrannie, pouvoir arbitraire d'un seul contre tout ordre légal ou naturel, et la démocratie, l'exercice du pouvoir par le peuple, ne semblent pas pouvoir être liées à un *arkhè*, à un ordre structurant la vie sociale.

50 - Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, *op. cit.*, p. 83 et suiv.

51 - Jean-Luc Nancy « Démocratie finie et infinie », in Jean-Luc Nancy, *Démocratie, dans quel état ?*, Paris, La Fabrique, 2009, p. 85.

par un « principe d'anarchie⁵² », dans la mesure où son ordre symbolique constitutif est source de contestations et de transformations infinies des institutions sociopolitiques, afin de les maintenir sous le contrôle de l'action humaine autonome.

La démocratie est donc irréductible à un régime politique, au sens constitutionnel d'un ensemble de dispositifs institués pour structurer la pratique politique des êtres humains. La conception radicale de la démocratie se distingue ici encore du républicanisme classique, pour lequel ce sont les institutions qui priment. Ainsi, chez Jean-Jacques Rousseau, les institutions n'émanent pas du peuple, mais d'un « législateur » originel extérieur au peuple ; loin d'être créées par le peuple, ce sont elles qui doivent au contraire « instituer un peuple⁵³ », transformer les individus en citoyens, grâce à leur puissance normalisatrice. Affirmant la primauté de la pratique, la conception radicale de la démocratie semble ici plus proche de celle de Karl Marx, selon qui le propre de la démocratie est de reconnaître que « ce n'est pas la constitution qui crée le peuple, c'est le peuple qui crée la constitution (...) l'homme n'existe pas à cause de la loi, c'est la loi qui existe à cause de l'homme⁵⁴ ». La démocratie est ici radicale au sens où c'est l'acte d'exercice du pouvoir par le peuple qui est la base de tout ordre institutionnel et constitutionnel – de son instauration, mais aussi de ses transformations.

La politique du devenir démocratique inscrit ses propres structures organisationnelles dans une temporalité dynamique, ouverte au changement, à l'inachèvement d'expérimentations toujours perfectibles, plutôt que dans la perspective statique d'un régime politique clos sur sa propre logique. Il n'y a donc pas d'organisation modèle, dont l'instauration permettrait d'établir enfin et/ou définitivement la démocratie : celle-ci est un idéal, l'objet d'une quête inachevable, le moteur d'une dynamique infinie par laquelle le peuple s'engage dans une activité de définition et de redéfinition des institutions qui structurent son existence. La démocratie, comme l'autonomie, est donc une perpétuelle « fugitive⁵⁵ » : elle n'existe que dans un mouvement de conquête et de re-conquête du pouvoir du peuple sur lui-même et sur ses institutions, matérielles ou immatérielles.

Cette dynamique peut prendre deux formes – la discontinuité et le processus. Penser la démocratie comme discontinuité, c'est voir en elle un

52 - Miguel Abensour, *La Démocratie contre l'État*, op. cit., p. 161 et suiv.

53 - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., II, 7, p. 381.

54 - Karl Marx, *Critique du droit politique hégélien*, trad. fr. Kostas Papaioannou, Paris, Allia, 2010 [1927], p. 76-77. Cette thèse se retrouve déjà chez Baruch Spinoza, qui décrit la démocratie comme le seul *imperium* « absolu », car conforme à la nature du phénomène social produit par l'acte d'association des individus ; cf. Baruch Spinoza, *Traité politique*, Paris, GF, 1966, p. 114 ; *Traité théologico-politique*, Paris, GF, 1965, p. 266 et p. 268.

55 - Sheldon Wolin, « Fugitive democracy », in Seyla Benhabib [dir.], *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 31-45 ; *Politics and Vision: Continuity and Innovation in Western Political Thought*, Princeton, Princeton University Press, 2004, p. 581 et suiv.

événement, un moment, une exception, dans une vie sociale faite, en temps normal, d'hétéronomie : la démocratie est ici fugace, épisodique, car la tendance dominante, celle de l'autorité, de la normalité, de l'inégalité, de l'inertie, reprend sans cesse le dessus après ces rares moments démocratiques. Ainsi, Jacques Rancière semble adopter une attitude résolument anti-institutionnelle lorsqu'il affirme que « la démocratie ne s'identifie jamais à une forme juridico-politique ⁵⁶ ». En effet, toute institutionnalisation du politique implique la définition des objets et des acteurs politiques légitimes – à commencer par la délimitation du peuple des citoyens – ce qui constitue déjà l'exercice d'un pouvoir de « police » venant entraver le déploiement de « la politique ». La pente semble fatale, et le conflit aussi infini qu'inepugnable : « la pratique spontanée de tout gouvernement tend à rétrécir [la] sphère publique, à en faire son affaire privée », tandis qu'à l'inverse « la démocratie (...) est le processus de lutte contre cette privatisation ⁵⁷ », autrement dit une « remise en cause perpétuelle ⁵⁸ », toujours à reprendre, de l'institutionnalisation du politique. Cette lutte récurrente, qui rappelle le conflit machiavélien entre les nobles et la plèbe, constitue selon Martin Breugh la trame de fond d'une « histoire discontinuée de la liberté politique » : une « expérience plébéienne » maintes fois répétée d'opposition voire de sécession par rapport aux gouvernants, mais toujours marquée par sa « brièveté ⁵⁹ », par son impuissance à créer et à maintenir une forme alternative d'organisation sociopolitique.

Penser la démocratie comme processus, c'est faire le pari qu'il est possible d'établir des institutions sociopolitiques (relativement) plus démocratiques, et de renforcer cette tendance afin de maximiser l'action autonome des êtres humains. Ainsi, dans la lignée de la démocratie délibérative, Archon Fung théorise-t-il « l'activisme délibératif », justifiant la contestation par sa capacité à améliorer les processus et les procédures instituées de la délibération démocratique afin de maximiser le pouvoir populaire ⁶⁰. Plus encore, Iris Marion Young établit la légitimité irréductible de cette contestation, même dans un contexte sociopolitique en apparence ouvert et égalitaire, dans la mesure où la délibération est toujours limitée par son institutionnalisation – qu'il s'agisse de son agenda, de ses vecteurs ou de ses termes, toujours susceptibles de minorer ou d'exclure certains enjeux ou certains acteurs ⁶¹.

Dans une logique plus agonistique, Miguel Abensour souligne que si la démocratie s'affirme toujours « contre l'État », cette démocratie « insurgente » ne consiste pas tant à nier les institutions, qu'à les pousser à « choisir la voie

56 - Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 62.

57 - *Ibid.*, p. 62.

58 - *Ibid.*, p. 70.

59 - Martin Breugh, *L'expérience plébéienne*, *op. cit.*, p. 22.

60 - Archon Fung, « Délibérer avant la révolution : vers une éthique de la délibération dans un monde injuste », *Participations*, n° 1, 2011, p. 311-334.

61 - Iris Marion Young, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », trad. fr. Marc Saint-Upéry, *Raisons politiques*, n° 42, 2011, p. 131-158.

d'une plus grande plasticité, d'une plus grande ouverture à l'événement, d'une plus forte disposition à accueillir le nouveau⁶² ». Dès lors, l'enjeu de l'action politique est de créer des institutions (paradoxalement) souples, ouvertes voire propices à l'action autonome des êtres humains. Pour autant, la tension entre action et institution ne disparaît pas ; si toute institution est partiellement non démocratique, aucune institution ne peut se prétendre parfaitement démocratique, et la tâche de l'action politique est précisément d'entretenir un processus continué de démocratisation des institutions sociales et politiques. Cornelius Castoradis met clairement l'accent sur ce caractère processuel d'une démocratie en perpétuelle reconstruction : « la démocratie est le régime d'auto-institution explicite et lucide, autant que faire se peut, des institutions sociales », mais en précisant que « cette auto-institution est un mouvement qui ne s'arrête pas (...) elle ne vise pas une "société parfaite" (expression dénuée de sens), mais une société aussi libre et aussi juste que possible⁶³ ». La démocratie est ici fugitive parce qu'elle n'est jamais parfaitement réalisée ; elle s'inscrit dans un processus interminable d'approximation de l'idéal démocratique, d'expérimentations successives de règles et de structures cherchant à approfondir le caractère démocratique de l'existence individuelle et collective – étant entendu que ces expériences sont toujours perfectibles, et la démocratie toujours en devenir.

La démocratie comme constitution de subjectivités autonomes

L'action politique comme transformation des subjectivités

La dynamique inhérente à l'action politique démocratique ne s'applique pas seulement aux structures sociales et politiques ; elle affecte également les acteurs, qu'elle implique dans un processus ouvert de (trans)formation de leur propre subjectivité, à travers lequel ils peuvent devenir autonomes. La démocratie est ici radicale au sens où elle contribue à former et à transformer les sujets qui l'animent, et qui, par leur pratique, la font exister ; elle s'inscrit donc dans ce que Mark Warren appelle les conceptions « extensives » de la démocratie, qui érigent l'action politique en vecteur de l'« auto-transformation » des acteurs : « la participation démocratique a une capacité unique de renforcer et de développer l'autonomie⁶⁴ ».

Malgré leurs divergences, les deux courants idéologiques dominants du 20^e siècle, le libéralisme et le marxisme, tendent à une conception *in fine* relativement similaire de l'action politique, réduite à un statut instrumental, à un rôle de faire-valoir d'intérêts préconstitués au sein d'autres domaines, plus fondamentaux, de la vie sociale – au premier rang desquels la sphère socioéconomique. Le schéma marxiste affirmant la détermination de la superstructure politique et

62 - Miguel Abensour, « Démocratie insurgeante et institution », in Martin Breugh et Francis Dupuis-Déri (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme*, Montréal, Athéna, 2010, p. 192.

63 - Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit., p. 225.

64 - Mark Warren, « Democratic theory and self-transformation », *American Political Science Review*, vol. 86, n° 1, 1992, p. 11.

culturelle par l'infrastructure économique fait écho à la vision libérale qui, depuis John Locke, réduit la sphère politique à une fonction « conservatrice » de défense et promotion des intérêts individuels préconstitués. Comme le souligne Crawford B. Macpherson, la démocratie est ici vue comme foncièrement « protectrice ⁶⁵ » : il s'agit de défendre ses intérêts contre ceux d'autrui, contre les autres acteurs sociaux ou étatiques. L'action politique en elle-même est un instrument neutre, qui ne vaut que par ses résultats ; elle ne peut affecter les intérêts en présence qu'indirectement, lorsqu'elle débouche sur un changement de leurs fondements sociaux et économiques.

Mais il existe une conception alternative (et minoritaire) de la démocratie, une conception « développementale », qui voit l'action politique comme le vecteur d'un « perfectionnement de l'humanité ⁶⁶ », comme le moyen d'exercer, de cultiver et de développer certaines qualités potentielles de l'être humain – en particulier son autonomie. Cette conception est transversale aux grands courants idéologiques : elle peut être portée par des libéraux (Tocqueville, Mill, Dewey), aussi bien que par des socialistes marxistes (Luxemburg, Gramsci), dès lors que, à rebours de la tendance dominante de leur propre courant de pensée, ils sont attentifs à la spécificité du politique, et partant aux effets inhérents à la pratique politique – à commencer par son impact éducatif ou formateur ⁶⁷.

Prolongeant cette perspective, la conception radicale de la démocratie confère à l'action politique un statut non pas instrumental mais existentiel, qui l'érige en expérience constitutive de la subjectivité de l'acteur et nécessaire à son accès à l'autonomie. En effet, d'un point de vue culturaliste et constructiviste, la subjectivité d'un acteur est le produit d'une interprétation de son expérience, qui définit ses intérêts, ses identités et ses opinions. Or cette interprétation n'a ni évidence, ni nécessité ; produit de l'activité humaine, elle est contingente, donc toujours discutable, et souvent disputée. Il n'existe donc pas, par exemple, d'intérêts objectifs à défendre, mais une lutte intersubjective pour l'interprétation d'une situation sociale, afin d'influencer la définition des intérêts, mais aussi des identités ou des opinions (individuels ou collectifs). Ainsi, remarquent William Bowles et Herbert Gintis, on passe d'une « théorie expressive » à une « théorie constitutive » de l'action politique : « les intérêts ne sont pas antérieurs à l'action » mais se forment dans et par l'action politique et la confrontation avec autrui : « les intérêts d'un groupe dépendront (...) de ceux qui en sont membres, de son organisation interne en termes de structure et de discours, et de sa situation dans un système écologique d'actions ⁶⁸ ».

65 - Crawford B. Macpherson, *The Life and Times of Liberal Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1977, p. 23 et suiv.

66 - *Ibid.*, p. 44 et suiv.

67 - Pour une présentation synthétique de cette perspective, cf. Jane Mansbridge, « On the idea that participation makes better citizens », in Stephen L. Elkin et Karol E. Soltan (dir.), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1995, p. 291-325.

68 - William Bowles et Herbert Gintis, *La démocratie post-libérale*, Paris, La Découverte, 1988, p. 211.

Si la participation à l'action politique est susceptible de modifier la subjectivité des acteurs, c'est dans la mesure où cette action les introduit dans un espace public intersubjectif, où ils sont confrontés à l'altérité et à la pluralité des intérêts, des opinions et des identités, et où cette confrontation leur ouvre de nouveaux horizons de réflexion, d'action et de création. La conflictualité démocratique apparaît alors comme la source d'une dynamique collective, mais aussi individuelle : elle devient une condition constitutive de la subjectivation, de l'accès de l'individu à la position de sujet, d'auteur et d'acteur de sa propre existence. Cette action apparaît à la fois foncièrement culturelle et éminemment politique, dans la mesure où elle engage l'exercice du pouvoir le plus fondamental – le pouvoir fondateur, « radical », de produire les sujets qui composent une société⁶⁹. Il ne s'agit donc pas, dans l'action politique, de se protéger contre les autres ; il s'agit de devenir autre, de produire de l'altération par la confrontation avec l'altérité. La participation à l'action engage ainsi un enjeu proprement politique – l'exercice du pouvoir sur la société – mais aussi un enjeu éminemment éthique – l'accès du sujet au pouvoir de se conduire différemment, de façon plus autonome, plus réfléchie et plus active. À travers l'action politique, le sujet devient qualitativement autre, passant de l'assujettissement à la subjectivation, devenant l'acteur, mais surtout l'auteur de sa propre existence.

Les vecteurs de la formation par l'action politique

Cette (trans)formation des acteurs à travers l'action politique, les tenants d'une conception radicale de la démocratie la repèrent à l'œuvre dans différents types de pratique – trois en particulier : l'action délibérative, l'action agonistique, et l'action performative. La plus connue de ces formations, et la plus débattue, est celle attribuée à la pratique de la délibération, qui « accorde une place centrale au processus de formation de l'opinion et de la volonté politique⁷⁰ », grâce à un débat contradictoire où « aucune contrainte ne s'exerce en dehors de celle du meilleur argument⁷¹ », *i.e.* l'argument capable de convaincre le plus largement, voire de faire consensus entre les participants. En effet, comme le souligne Bernard Manin, « le processus de délibération, la confrontation des arguments leur permettent de préciser leur information et de découvrir plus avant leurs propres préférences en modifiant au besoin leurs objectifs initiaux » ; dès lors, « la délibération et l'argumentation constituent par elles-mêmes des processus d'éducation et de formation⁷² ».

La formation délibérative ne concerne pas seulement les opinions ou les préférences conjoncturelles, liées à un enjeu précis, des sujets politiques ; elle

69 - Steven Lukes, *Power: A Radical View*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.

70 - Jürgen Habermas, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, trad. fr. Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard, 1997, p. 322.

71 - Joshua Cohen, « Délibération et légitimité démocratique », in Charles Girard et Alice Le Goff (dir.), *La démocratie délibérative. Anthologie des textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010, coll. « L'Avocat du diable », p. 219-221.

72 - Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération », *Le débat*, n° 33, 1985, p. 83-85.

touche aussi le niveau plus structurel des attitudes, des prédispositions, des façons d'être, de penser et d'agir. Ainsi, réfléchir et agir en fonction d'arguments ordonnés au bien commun (plutôt qu'aux intérêts particuliers) peut progressivement devenir une nouvelle norme, une nouvelle habitude, une nouvelle disposition qui modifie la façon dont le sujet se pense et se rapporte à son environnement – et ce, comme l'a souligné Jon Elster, même si au départ il ne s'agit là que d'une tactique pour mieux défendre des intérêts particuliers⁷³. De même, à condition d'être pourvue d'un pouvoir décisionnel, la délibération publique semble en mesure d'augmenter significativement l'intérêt des sujets pour la vie et les questions publiques, y compris parmi ceux qui en sont *a priori*, par leur profil social, les plus éloignés⁷⁴. La pratique délibérative semble bien porteuse d'une véritable puissance éducative : elle « [forme] l'identité et les intérêts des citoyens de manière à favoriser un attachement au bien commun, et [fournit] des conditions favorables à l'exercice des capacités délibératives requises par l'autonomie⁷⁵ ».

Cette formation délibérative ne va pas sans provoquer des débats, y compris parmi les tenants d'une conception radicale de la démocratie. Ces débats tiennent d'abord à l'opportunité de la pratique délibérative dans un cadre social-historique inégalitaire, où l'exigence délibérative peut favoriser les groupes sociaux dominants qui contrôlent les ressources nécessaires pour s'y impliquer efficacement⁷⁶. Ils portent ensuite sur la visée consensuelle de la délibération, suspecte de délégitimer et de restreindre la conflictualité sociopolitique⁷⁷. Enfin, est parfois critiquée la prépondérance, voire l'exclusivité que la délibération accorde à la raison, considérée comme irréaliste car niant les dimensions émotionnelles voire identitaires du phénomène politique.

La perspective du pluralisme agonistique s'appuie ainsi sur une critique de la logique délibérative pour réaffirmer la dimension conflictuelle de l'action politique et la profondeur des transformations subjectives qu'elle engage. En effet, selon Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, l'activité politique met en jeu l'identité même des acteurs – d'où sa dimension émotionnelle voire passionnelle, puisqu'est en jeu l'existence même des acteurs, ce qu'ils sont, et pas seulement ce qu'ils ont, font ou pensent. En effet, d'un point de vue

73 - Jon Elster, « Le marché et le forum », in Charles Girard et Alice Le Goff (dir.), *La démocratie délibérative...*, op. cit., p. 119 et suiv.

74 - Julien Talpin, *Schools of Democracy: How Ordinary Citizens (Sometimes) Become Competent in Participatory Budgeting Institutions*, Colchester, ECPR Press, 2011 ; Marion Carrel, *Faire participer les habitants : citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Paris, ENS éditions, 2013.

75 - Joshua Cohen, « Délibération et légitimité démocratique », art. cité, p. 226 ; sur ce point, voir également Audric Vitiello, « L'exercice de la citoyenneté : délibération, participation et éducation démocratiques », *Participations*, n° 5, 2013, p. 201-226.

76 - Lynn M. Sanders, « Against Deliberation », *Political Theory*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 347-376.

77 - Chantal Mouffe, « Deliberative democracy or agonistic pluralism », *Social Research*, vol. 66, n° 3, 1999, p. 745-758 ; pour une approche nuanciant cette opposition, cf. Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, n° 30, 2008, p. 131-147.

post-structuraliste, l'identité d'un acteur est le résultat d'un travail d'interprétation de ce qu'est la société ; or c'est précisément cette interprétation qui est l'enjeu de la lutte politique. Celle-ci consiste en un conflit pour le pouvoir (politique et symbolique) de fixer les termes de la vie sociale, par rapport auxquels s'évaluent la valeur relative des idées, des projets et des identités – ce qu'ils nomment l'« hégémonie ». Dès lors, « la constitution des identités mêmes qui s'affronteront les unes aux autres antagoniquement devient le premier des problèmes politiques⁷⁸ », afin de fixer les limites des positions et des identités légitimes – ou illégitimes.

En affirmant les principes de liberté et d'égalité, et en légitimant la conflictualité sociale, la démocratie rend explicite le jeu du pouvoir et des rapports de forces qui commande à ce travail d'interprétation du social. Du même coup, elle engage les acteurs dans un jeu complexe, fait d'alliances et d'oppositions stratégiques, afin de leur permettre de devenir la force majoritaire, dominante, voire « hégémonique », capable d'imposer sa vision et son interprétation de la société, de ses problèmes, de son identité. Or ce jeu politique implique un travail stratégique, mais aussi identitaire : il s'agit de (re)définir ce que sont les acteurs en fonction des relations politiques qu'ils nouent « selon les perspectives logiques opposées d'équivalence et de différence⁷⁹ », *i.e.* selon les alliés ou les adversaires (voire les ennemis) qu'ils se choisissent, et par rapport auxquels ils se définissent. Ainsi, le féminisme présentera différentes interprétations de l'identité féminine selon qu'il choisit de s'allier à des groupes socialistes ou libéraux, et selon la conception du féminisme qui sera dominante, la société ne concevra pas de la même façon l'identité et les problématiques des femmes. La position politique, même adoptée pour des raisons instrumentales, a des effets identitaires, elle influence la façon dont un acteur interprète sa position au sein de la société, selon les relations qui sont les siennes. Dès lors, souligne Ernesto Laclau, l'émancipation ne peut pas être « la libération de quelque chose qui était là avant l'acte libérateur », mais la transformation des relations et des identités antérieures, la définition de nouvelles subjectivités : « la radicalité de l'acte émancipateur ne peut être que celle d'un acte fondateur⁸⁰ ».

Enfin, la (trans)formation des subjectivités peut s'opérer à travers des actions performatives, affirmant en acte les principes démocratiques, et transformant *de facto* les identités des acteurs comme les repères qui structurent la vie collective. Jacques Rancière oppose ainsi l'« identification », liée à la répartition normalisatrice des places et des actions, à la « subjectivation », définie comme « mise en acte de l'égalité⁸¹ », démonstration par un acteur de sa capacité à être l'auteur de sa propre existence et de ses propres règles. Ainsi entendue, la subjectivation désigne « la production par une série d'actes d'une

78 - Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, *op. cit.*, p. 243.

79 - *Ibid.*, p. 236.

80 - Ernesto Laclau, *La guerres des identités : grammaire de l'émancipation*, Paris, La Découverte, 2000, p. 44 et 58.

81 - Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, *op. cit.*, p. 88.

instance ou d'une capacité d'énonciation qui n'étaient pas identifiables dans un champ d'expérience donnée, dont l'identification va de pair avec la refiguration du champ de l'expérience » ; en cela, « toute subjectivation est une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet ⁸² », conquête du pouvoir de se définir soi-même. Pour les acteurs exclus ou marginalisés par le système politique, la subjectivation passe donc par la création performative de leur propre statut de sujets actifs, copartageants du pouvoir politique. Jacques Rancière, pour les combats du prolétariat ouvrier au 19^e siècle, ou Étienne Balibar, pour les luttes contemporaines d'étrangers sans-papiers, montrent ainsi comment ces acteurs exclus de la vie politique font, en se mobilisant dans l'espace public, la démonstration d'une citoyenneté en acte, d'une participation de fait à la vie publique, qui interroge et pousse à réformer les frontières et les inégalités instituées pour mieux réaliser les principes démocratiques d'égalité et de liberté ⁸³. À bien des égards, la politique performative est également au cœur des analyses de Judith Butler, que la subjectivation passe par le jeu des performances *queer* ou par la mise en scène de la vulnérabilité physique et des enjeux vitaux à travers la pratique des rassemblements de rue ⁸⁴.

L'irréductible question de l'institution des subjectivités démocratiques

Reste que, si s'engager dans une action délibérative, agonistique, ou performative, c'est en même temps s'engager dans un processus de (trans)formation de soi, la question de l'engagement lui-même reste posée. Sur ce point, remarque Mark Warren, « les démocrates radicaux, presque sans exception, soutiennent que la participation démocratique est une activité attractive, que les gens choisiraient s'ils en avaient l'opportunité ⁸⁵ ». Or il s'agit là d'une hypothèse tout sauf évidente – Warren va jusqu'à la qualifier de « dogme romantique ⁸⁶ ». Certes, l'anthropologie sous-jacente à la démocratie radicale met l'accent sur l'indétermination et la contingence du social ; de ce point de vue, le passage à l'acte politique est imprévisible, immaîtrisable, donc toujours possible. Pour autant, il n'est pas toujours probable, ou plutôt pas également

82 - Jacques Rancière, *La méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 59.

83 - Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981 ; *La parole ouvrière*, Paris, La Fabrique, 2007 ; Étienne Balibar, *Droit de cité*, Paris, Éditions de l'Aube, 1998 ; *Les frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1992 ; Martin Deleixhe, *Aux bords de la démocratie*, Paris, Garnier, 2016.

84 - Judith Butler, *Trouble dans le genre*, trad. fr. Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2006 ; *Rassemblement : pluralité, performativité et politique*, trad. fr. Paris, Fayard, 2016 ; sur les liens entre les analyses de Butler et la démocratie radicale, voir Moya Lloyd, « Radical democratic activism and the politics of resignification », *Constellations*, vol. 14, n° 1, p. 129-146 ; Moya Lloyd, « Performing radical democracy », in Adrian Little et Moya Lloyd (dir.), *The Politics of Radical Democracy*, op. cit., p. 33-51 ; Brigit Schippers, « Judith Butler, Radical Democracy and Micro-politics », in Adrian Little et Moya Lloyd (dir.), *The Politics of Radical Democracy*, *ibid.*, p. 73-92.

85 - Mark Warren, « What should we expect from more democracy? Radically democratic responses to politics », *Political Theory*, vol. 24 n° 2, 1996, p. 243.

86 - *Ibid.*

probable : le contexte social-historique peut être plus ou moins propice à l'action démocratique. Dès lors, pour être cohérente avec son propre constructivisme, une conception radicale de la démocratie doit problématiser le passage à l'acte politique, en s'appropriant la question de l'institution de sujets autonomes, ou plutôt soucieux d'agir pour devenir autonomes.

En ce sens, une démocratie radicale est une démocratie qui prend en charge la constitution de son propre fondement – l'existence de sujets individuels et collectifs dotés d'un *ethos*, de dispositions, d'attitudes, de compétences favorables à l'autonomie. La question démocratique n'est pas que politique, elle inclut une dimension éthique, liée à la façon d'être du sujet, et en particulier au rapport qu'il entretient avec lui-même, avec autrui ou avec le monde, marqué par le souci de définir soi-même sa conduite et son existence. Cet *ethos* peut être décrit comme un « *ethos* du devenir », composé de deux versants : l'un négatif – « la résistance au pouvoir », *i.e.* la vigilance critique quant aux influences qui s'exercent sur le sujet – l'autre positif – la « création de nouveaux modes d'existence⁸⁷ », *i.e.* la propension à agir pour contrôler sa propre subjectivité, pour se changer soi-même, au besoin en changeant son milieu social. Un tel *ethos* est constitutif d'un certain type de sujet : une « subjectivité réfléchiante et délibérante, critiquement et lucidement ouverte au nouveau⁸⁸ ».

L'enjeu est donc d'imaginer et de mettre en œuvre des institutions alternatives, productrices de subjectivités alternatives, plus favorables à l'action démocratique. Cette question sous-tend, de façon implicite, les analyses radicales qui soulignent l'importance d'un ordre symbolique démocratique pour transformer le rapport aux institutions, et du même coup fonder ou légitimer l'action politique du peuple. Ainsi, les déclarations des droits humains fondent la démocratie moderne non seulement par la rupture qu'incarne l'acte de déclaration, d'auto-définition de leur droit par les êtres humains, mais aussi par le contenu et la portée symbolique de ces droits : comme le note Claude Lefort, ces droits instituent un monde nouveau, habité par des sujets animés par « la conscience des droits⁸⁹ », qui érige en principes centraux le droit de critiquer et le devoir de justifier les décisions politiques. Prolongeant cette analyse, Miguel Abensour souligne que même dans le cadre d'une démocratie s'affirmant contre l'État, « il existe une relation possible, compatible, entre démocratie insurgente et institution, dès lors que l'acte constitutionnel, la norme fondamentale, reconnaît au peuple le droit à l'insurrection, comme dans la constitution de 1793⁹⁰ ». Le paradoxe palpable d'une telle « insurrection autorisée » illustre la permanence de la tension entre action et institution, ici aménagée de façon dialectique : les droits fondamentaux constituent une institution immatérielle, certes déjà instituée, mais aussi instituante, générant un certain

87 - Ewa Plonowska Ziarek, *An Ethics of Dissensus: Postmodernity, Feminism and the Politics of Radical Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 2001, p. 15.

88 - Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, *op. cit.*, p. 120.

89 - Claude Lefort, *L'invention démocratique*, *op. cit.*, p. 69.

90 - Miguel Abensour, « Démocratie insurgente et institution », art. cité, p. 188.

type de subjectivité, marqué par un rapport actif et critique aux règles collectives, et par conséquent favorable au déploiement de la puissance instituante inhérente à l'action politique.

Reste que la formation des subjectivités et des représentations sociales n'est pas le fait uniquement de telles institutions immatérielles, de l'ordre du discours explicite ; elle passe aussi, voire surtout, par la socialisation pratique, par l'expérience vécue et les normes implicites qui en émanent. Dès l'Antiquité, Aristote remarquait que la formation de l'attitude, de l'*ethos* constitutif de la subjectivité, était affaire d'expérience pratique plutôt que d'enseignements abstraits, d'une *paideia* continuée : « l'argument raisonné et l'enseignement n'ont pas de force chez tout le monde. Il faut au contraire préalablement travailler par les habitudes l'âme de celui qui écoute pour bien l'orienter (...) pour être bon, il faut d'abord être bien élevé, acquérir de bonnes habitudes et vivre ensuite de cette façon⁹¹ ». Dès lors, pour produire des subjectivités (plus) actives et (plus) critiques, la démocratie radicale ne semble pas pouvoir faire l'économie de la création d'espaces concrets instituant une *paideia* plus favorable à la formation d'un tel *ethos*, donc plus favorable au développement de l'activité démocratique : l'enjeu, souligne Cornelius Castoriadis, est de « créer les institutions qui, intériorisées par les individus, facilitent le plus possible leur accession à l'autonomie individuelle et collective, et leur possibilité de participation effective à tout pouvoir explicite existant dans la société⁹² ».

L'action préfigurative : création d'alternatives et institution de l'autonomie

L'action préfigurative comme alternative

Dès lors qu'il s'agit de transformer l'*ethos* des acteurs en s'opposant à la formation par les institutions dominantes, le changement social appelle une action moins anti-institutionnelle que « contre-institutionnelle », visant à « mettre en place les dispositifs d'une alternative à l'institué, par l'émergence des forces et des formes instituantes⁹³ ». Il s'agit alors moins de contester les institutions actuelles que de les subvertir ou de les concurrencer par la création de contre-institutions, voire d'alter-institutions, vectrices d'une formation alternative plus favorable à l'autonomie. Ainsi, Murray Bookchin souligne que, du fait de la *paideia* inhérente à toute vie sociale, le changement social implique « la nécessité d'une régénération morale et d'une contre-culture », qui exige

91 - Aristote, *Éthique à Nicomaque*, in Aristote, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2014, X, 1179b23-25, 1180a15, p. 2221-2222.

92 - Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé*, op. cit., p. 138 ; remarquons que Joshua Cohen fixe à la perspective délibérative des objectifs similaires d'institutionnalisation : « concevoir les institutions qui centrent le débat sur le bien public, qui forment l'identité et les intérêts des citoyens de manière à favoriser un attachement au bien commun, et qui fournissent les conditions favorables à l'exercice des capacités délibératives requises par l'autonomie » [Joshua Cohen, « Délibération et légitimité démocratique », art. cité, p. 227].

93 - René Lourau, *La clé des champs*, Paris, Anthropos, 1997, p. 89.

l'émergence de « contre-institutions » : il s'agit alors de subvertir les institutions locales actuelles, « institutions qui pourraient être réorganisées en de nouvelles entités politiques » plus démocratiques et plus participatives, jusqu'à « finalement constituer un contre-pouvoir face à l'État⁹⁴ ». Misant plutôt sur l'action politique hors des institutions existantes, David Graeber promeut quant à lui la création d'une « démocratie aux marges », « en dehors des structures de domination systémiques⁹⁵ », dans des « zones d'improvisation démocratique⁹⁶ », où pourraient s'expérimenter des structures et des pratiques démocratiques alternatives, d'où pourrait émerger une formation de subjectivités plus autonomes.

La création d'institutions (plus) favorables à l'*ethos* et à l'activité démocratiques n'est donc pas qu'un objectif à terme ; c'est aussi le cœur d'un mode spécifique d'action politique, typique d'une conception radicale de la démocratie : l'action préfigurative. Celle-ci se caractérise par la création, au sein et au travers de l'action politique, de socialités alternatives, permettant d'expérimenter de nouveaux modes de vie et d'action. Il s'agit donc d'articuler, dans l'action, contestation de l'institué et création d'alternatives, grâce à « l'incorporation, au sein des pratiques actuelles d'un mouvement, des formes de relations sociales, de prise de décision, de culture, d'expérience humaine qui en constituent le but ultime⁹⁷ ». L'objectif de démocratiser les structures sociales et politiques doit donc se traduire concrètement dans l'action politique, initiant une action qui cherche *hic et nunc* à réaliser les principes idéaux qui la motivent, par la transformation conjointe, ou plus exactement réciproque, des structures et des acteurs, des sociétés et des subjectivités.

Souvent méconnue, récemment conceptualisée, l'action préfigurative s'inscrit pourtant dans une histoire longue, celle des courants politiques prônant un changement social par le bas, d'orientation libertaire – au sens large d'un changement choisi et construit par la masse des acteurs concernés. Plongeant ses racines dans le mouvement des mutuelles et des coopératives ouvrières du 19^e siècle, elle se trouve au cœur du débat opposant partisans de Marx et de Bakounine au sein de la I^{re} Internationale ; la scission de celle-ci a précisément pour objet son organisation interne, les marxistes plaçant pour une centralisation renforcée, tandis que les bakouninistes s'y opposent au nom de l'idéal

94 - Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, ACL, 2003 p. 17 et 30 ; *Une société à refaire*, Montréal, Écosociété, 2010, p. 271-272. Cette perspective se retrouve par exemple en Espagne, voir Ludovic Lamant, « Occuper les institutions : expériences espagnoles », *Vacarme*, n° 81, 2017, p. 16-21 ; *Squatter le pouvoir : les mairies rebelles d'Espagne*, Montréal, Lux, 2016. Les analyses de Bookchin sont également une source d'inspiration importante des rebelles kurdes et des expérimentations qu'ils implantent dans le Rojava syrien ; cf. Olivier Grojean, *La révolution kurde*, Paris, La Découverte, 2017 ; Michael Knapp, Anja Flach, Ercan Ayboga, *Revolution in Rojava*, Londres, Pluto Press, 2016.

95 - David Graeber, *La démocratie aux marges*, Paris, Éditions Le Bord de l'eau, 2014, p. 22.

96 - *Ibid.*, p. 105.

97 - Carl Boggs, « Marxism, prefigurative communism, and the problem of workers' control », *Radical America*, vol. 6, 1977, p. 99-122 ; « Revolutionary process, political strategy and the dilemma of power », *Theory and Society*, vol. 4, n° 3, 1977, p. 359-393.

basiste et fédéraliste de la société à venir⁹⁸. Elle occupera une place privilégiée dans l'anarchisme, à travers les interprétations constructives données à la notion de « propagande par le fait » – en particulier dans le courant éducationniste-réalisateur, misant sur la force de conviction de l'exemple que constitue la création d'enclaves anarchistes au sein de la société, et dans le courant syndicaliste révolutionnaire, où l'appareil syndical de lutte contre le patronat est censé fournir en même temps l'armature de la société à venir⁹⁹. Mais elle se retrouve également dans certains courants inspirés du marxisme, en particulier ceux qui, comme Rosa Luxemburg ou Antonio Gramsci, insistent sur la nécessité d'un changement conjoint des institutions et des mentalités, dont le vecteur principal est moins le parti politique que les conseils ouvriers, organes d'auto-organisation et d'auto-formation du prolétariat en lutte contre le capitalisme¹⁰⁰.

Innervant la « nouvelle gauche » des années 1960 et ses revendications de démocratie participative ou d'autogestion¹⁰¹, la politique préfigurative monte en puissance à partir des années 1990, marquées par l'émergence à l'échelle globale de mouvements sociaux qui cherchent tous à allier mobilisation protestataire et occupation d'espaces transformés en zones alternatives. Ainsi du mouvement altermondialiste¹⁰² (dont la référence à l'expérience du Chiapas et le slogan « résister c'est créer » sont à cet égard significatifs), des mouvements d'occupation de places publiques dans de nombreux pays¹⁰³ (place Tahrir en Égypte, Occupy en Amérique du Nord et en Europe occidentale, Indignados de la Puerta del Sol et 15-M en Espagne, parc Taksim Gezi en Turquie, Nuit

98 - Le Congrès de Sonvilliers, tenu par les « antiautoritaires » en novembre 1871, marque la première affirmation publique de la logique préfigurative, en proclamant que « la société future ne doit être rien d'autre que l'universalisation de l'organisation que l'Internationale se sera donnée. Nous devons donc avoir soin de rapprocher le plus possible cette organisation de notre idéal [...] L'Internationale, embryon de la future société humaine, est tenue d'être dès maintenant l'image fidèle de nos principes de liberté et de fédération, et de rejeter de son sein tout principe tendant à l'autorité, à la dictature » [cf. *Marx/Bakounine : socialisme autoritaire ou libertaire*, Paris, UGE, 1975, t.1, p. 188].

99 - Gaetano Manfredonia, *Anarchisme et changement social*, Lyon, ACL, 2007 ; Michael Schmidt et Lucien Van der Walt, *Black Flame: The Revolutionary Class Politics of Anarchism and Syndicalism*, Oakland, AK Press, 2009.

100 - Carl Boggs, « Marxism, prefigurative communism, and the problem of workers' control », art. cité ; *The Two Revolutions: Gramsci and the Dilemmas of Western Marxism*, Londres, South End Press, 1984, p. 69-118 ; Stephen Eric Bronner, « A bridge to the present: Rosa Luxemburg and the underground tradition », in Stephen Eric Bronner, *Socialism Unbound*, New York, Columbia University Press, 2011, p. 123-144 ; Yohan Dubigeon, *La démocratie des conseils : aux origines modernes de l'autogouvernement*, Paris, Klincksieck, 2017.

101 - Wini Breines, *Community and Organization in the New Left, 1962-1968: The Great Refusal*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1989 ; Barbara Epstein, *Political Protest and Cultural Revolution*, Berkeley, University of California Press, 1993 ; Francesca Polletta, *Freedom is an Endless Meeting*, Chicago, Chicago University Press, 2002.

102 - Mariane Maeckelbergh, *The Will of the Many: How the Alterglobalization Movement is Changing the Face of Democracy*, Londres, Pluto Press, 2009, en part. p. 66 et suiv. ; Geoffrey Pleyers, *Alter-Globalization: Becoming Actors in the Global Age*, Cambridge, Polity Press, 2010.

103 - Jenny Pickerill et John Krinsky, « Why does Occupy matter? », *Social Movement Studies*, vol. 11 n° 3-4, 2012, p. 279-287 ; Mathijs van de Sande, « The prefigurative politics of Tahrir Square », *Res Publica*, vol. 19 n° 3, 2013, p. 223-239.

debout place de la République en France), ou encore des différentes Zones à défendre qui contestent les politiques étatiques d'aménagement du territoire¹⁰⁴. Au-delà de la diversité des situations et des enjeux immédiats, tous ces mouvements contestataires sont animés par ce que David Graeber nomme « l'idée de la politique préfigurative » : « l'idée selon laquelle la forme organisationnelle qu'adopte un groupe doit incarner le type de société qu'il veut créer¹⁰⁵ », de façon à « nous donner un aperçu de ce à quoi pourrait ressembler une véritable démocratie », et à travers cette « expérience » vécue, favoriser « une renaissance de l'imaginaire » et « la création d'une culture démocratique » par « une profonde transformation morale », afin *in fine* de « faire renaître le projet démocratique à long terme¹⁰⁶ ».

La temporalité même de cette histoire est significative. Longtemps confinée à la marginalité, la logique préfigurative monte en puissance à mesure que déclinent l'attractivité et la légitimité de la logique représentative et des structures organisationnelles qui lui sont liées. Elle s'affirme comme une réponse face à la crise contemporaine de la politisation et de ses vecteurs auparavant dominants – à commencer par les partis politiques, opérant la mobilisation politique par l'encadrement idéologique, territorial et associatif des populations. Ces vecteurs entrés en crise, la mobilisation politique n'a plus rien d'évident : non seulement elle n'est plus le résultat prévisible d'une socialisation incitant à prendre parti, mais elle n'est plus structurée par la référence à un projet idéologique prédéterminé. L'affirmation récente de l'action préfigurative semble venir pallier ces deux aspects de la crise contemporaine de la politique démocratique : la création de zones et de structures sociales alternatives constitue un cadre favorable au déploiement de processus alternatifs de socialisation et de subjectivation, mais aussi à la (re)définition en situation des perspectives d'un mouvement politique et/ou contestataire – processus sans cesse repris, puisque, en l'absence de cadre idéologique prédéfini, chaque mouvement doit élaborer son propre discours et ses propres perspectives. À bien des égards, de ce point de vue, l'action préfigurative est la forme contemporaine que prend la constitution des « publics oppositionnels¹⁰⁷ » et des « contre-publics¹⁰⁸ » nécessaires à l'animation de la vie et du débat démocratiques, dans un contexte de déclin des structures politiques fondées sur la logique représentative, au premier rang desquels partis et syndicats.

104 - Philippe Subra, *Zone à défendre : de Sivens à Notre-Dame-des-Landes*, Paris, Éditions de l'Aube, 2017 ; Kristin Ross (dir.), *Contrées : histoires croisées de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No-TAV*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2016.

105 - David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 37.

106 - *Ibid.*, p. 16-17.

107 - Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, trad. fr. Alexander Neumann, Paris, Payot, 2007.

108 - Nancy Fraser, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, trad. fr. Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte, 2005, p. 107-144.

Il est d'ailleurs remarquable que si certains partisans d'une conception radicale de la démocratie critiquent la logique préfigurative, c'est justement au nom d'une défense de la représentation comme levier de changement social. Chantal Mouffe, en particulier, s'élève de façon virulente contre l'importance accordée aujourd'hui à la préfiguration, au nom de ce qu'elle considère être une nécessité stratégique : la construction d'une nouvelle hégémonie politico-culturelle par et autour d'une instance représentative de forme partisane, autrement dit l'« engagement » dans le champ politique représentatif. En regard, l'action préfigurative, passant par « l'expérimentation d'une démocratie non-représentative et extra-parlementaire », lui semble animée par une logique de l'« exode » voire de la « désertion¹⁰⁹ » du champ politique, si bien que, selon elle, ces pratiques « ne seront jamais en mesure de transformer les structures de pouvoir de façon significative¹¹⁰ ».

Cette critique n'est pas sans fondement ; l'histoire des contestations passées démontre l'existence d'un risque réel de repli sur soi des structures alternatives, qui peuvent être tentées d'abandonner la lutte politique pour mieux se concentrer sur leur fonctionnement interne (ce qui les mène d'ailleurs souvent à l'échec)¹¹¹. Pour autant, elle semble exagérée, et à certains égards, mal ciblée ; en réalité, l'enjeu est sans doute moins de choisir entre action stratégique et action préfigurative que de parvenir à articuler ces deux aspects, et d'assumer que l'action préfigurative peut être en elle-même stratégique¹¹². Ainsi, il est remarquable que lorsque Chantal Mouffe défend l'engagement dans le champ politique institué, elle tend à minimiser, voire à nier la crise contemporaine de la logique représentative. Les difficultés que rencontrent aujourd'hui les partis politiques pour mobiliser les peuples sont attribuées préférentiellement, et même presque exclusivement, à leur message et à leur positionnement idéologique, incapables de répondre aux attentes populaires. Or c'est faire peu de cas d'un autre problème, structurel celui-ci, et majeur : le décalage entre l'organisation représentative des partis politiques et les attentes démocratiques croissantes de citoyens devenus plus critiques, et exigeant une implication plus directe dans le processus politique¹¹³. Or de ce point de vue, on voit mal comment une régénération des partis, en particulier de ceux qui se voudraient porteurs des idéaux d'une démocratie radicalisée, pourrait aujourd'hui faire l'économie de leur démocratisation, autrement dit d'une intégration en leur sein de la logique préfigurative, de façon à ce que leur fonctionnement se

109 - Chantal Mouffe, *Agonistique : penser politique le monde*, Paris, ENSBA, p. 89-90.

110 - *Ibid.*, p. 96 ; sur l'opposition entre « engagement » et « exode », voir également p. 125 et suiv.

111 - Wini Breines, « Community and organization: The New Left and Michels' Iron law », *Social Problems*, vol. 27, n° 4, 1980, p. 419-429.

112 - Paul Raekstad, « Revolutionary practice and prefigurative politics: a clarification and defense », *Constellations*, vol. 25, 2018, p. 359-372.

113 - Pippa Norris (dir.), *Critical Citizens*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; Russell J. Dalton, *The Good Citizen. How A Young Generation Is Reshaping American Politics*, Washington, CQ Press, 2007 ; Craig A. Rimmerman, *The New Citizenship*, Boulder, Westview Press, 2011 ; Vincent Tiberj, *Les citoyens qui viennent*, Paris, PUF, 2017.

transforme pour mieux se conformer aux idéaux qu'ils entendent promouvoir – tâche qu'ont d'ailleurs entreprise, non sans limites et difficultés, nombre de partis sensibles aux thèses de Chantal Mouffe et d'Ernesto Laclau, à l'image de Podemos en Espagne ¹¹⁴.

L'action préfigurative ne peut pas être réduite à ce que Chantal Mouffe nomme une « stratégie anti-institutionnelle ¹¹⁵ » ; en réalité, elle est plutôt contre-institutionnelle, voire alter-institutionnelle. L'enjeu fondamental y est bel et bien l'institution de nouvelles subjectivités politiques, la création de nouveaux sujets à travers la structuration de situations, de pratiques et d'expériences alternatives. Que ce processus d'institution doive prendre place au sein ou à l'extérieur des structures instituées actuelles est un autre débat, plus conjoncturel que structurel, lié à l'appréciation de tel ou tel cadre institué et des opportunités qu'il offre (ou pas) à la démocratie radicale, plutôt qu'à la volonté d'agir politiquement. Le fait est qu'un projet de démocratie radicale, d'une démocratie assumant d'être son propre fondement, doit prendre en charge la formation des sujets politiques appelés à l'animer – *i.e.* la formation moins de leurs opinions que de leurs attitudes, de leur *ethos* constitutif, dans le sens d'une activité et d'une réflexivité accrues. Or de ce point de vue, l'action politique telle que l'envisage Mouffe, centrée sur un travail discursif, sur la construction d'un nouveau discours hégémonique, peut bien contribuer à modifier les opinions des acteurs, mais semble insuffisante pour transformer leurs attitudes – en particulier si elle s'inscrit dans un schéma représentatif inchangé. Le souci au cœur de l'action préfigurative – la cohérence entre les pratiques actuelles d'action et d'organisation et les objectifs à venir – apparaît donc comme un enjeu éminemment stratégique, une question non seulement de fidélité éthique, mais d'efficacité politique : sans création *hic et nunc* de structures et de pratiques alternatives susceptibles d'influencer la socialisation des acteurs, pas de transformation des subjectivités éthiques, donc pas de transformation viable des structures sociopolitiques ¹¹⁶.

La préfiguration comme ouverture des horizons éthiques et politiques

Dans la logique préfigurative, le changement social est à la fois fin et moyen de l'action : si l'objectif est la démocratisation des institutions sociopolitiques, son vecteur est la création, *hic et nunc*, de situations démocratiques alternatives, permettant d'expérimenter d'autres formes de socialité et d'impulser d'autres processus de socialisation, plus favorables à l'émergence des subjectivités autonomes. Création et contestation deviennent alors deux faces réversibles d'une

114 - Héloïse Nez, *Podemos : de l'indignation aux élections*, Paris, Les Petits Matins, 2015 ; Mathieu Petithomme, « L'activisme institutionnel de Podemos : entre contestation et transformation organisationnelle », *Variations*, vol. 20, 2017 ; « Une alternative ? Podemos, mouvements sociaux et renouveau politique en Espagne », *Mouvements*, n° 94, 2018, p. 7-159.

115 - Chantal Mouffe, *Agonistique*, *op. cit.*, p. 96.

116 - Marianne Maeckelbergh, « Doing is believing: Prefiguration as strategic practice in the alterglobalization movement », *Social Movement Studies*, vol. 10, n° 1, p. 1-20.

même action transformatrice ; la contestation politique passe par la constitution d'espaces alternatifs de socialisation et d'action, de même que, réciproquement, la création de structures sociales alternatives constitue une contestation politique en acte de l'ordre établi, témoignant par l'exemple de l'existence d'autres possibilités, et formant par l'expérience à la pratique d'autres façons de vivre, d'organiser ou d'agir, plus conformes à l'idéal démocratique. En cela, il ne s'agit pas seulement, ni même prioritairement, de vivre autrement ; il s'agit aussi et surtout de devenir autre, de se modifier soi-même, par l'expérience pratique d'une socialité et d'une socialisation alternative.

L'action préfigurative se caractérise ainsi par l'imbrication des dimensions créatrice et formatrice de l'action politique : la création de structures alternatives permet la formation de nouvelles subjectivités, plus réflexives et plus actives, qui en retour pourront s'engager dans la (re)création de nouvelles structures sociales et politiques. Récemment, Erik Olin Wright a décrit ces structures alternatives comme des « utopies réelles » : « des institutions, des relations et des pratiques qui peuvent être construites ici et maintenant, qui préfigurent un monde idéal et qui nous aident à atteindre cet objectif¹¹⁷ ». Leur fonction, en effet, est double : d'une part, « éroder le capitalisme en construisant des alternatives émancipatrices (...) et en luttant pour défendre et étendre de tels espaces », autrement dit commencer à créer un autre système social et politique ; d'autre part, réveiller ou renforcer « la croyance en la possibilité d'alternatives radicales aux institutions existantes » contre « l'attitude cynique face à la capacité humaine de réaliser ces valeurs », dans la mesure où cette croyance est « une condition importante pour un changement social émancipateur¹¹⁸ ». L'enjeu est donc d'initier « un processus de renforcement du pouvoir d'agir social par-delà l'économie et l'État¹¹⁹ », articulant changement des structures sociales et transformation des mentalités dans un même « processus de démocratisation¹²⁰ » permettant aux sujets de devenir (plus) autonomes. C'est dire que l'action préfigurative mise sur la constitution d'alternatives concrètes, sur la création de situations vécues, afin de mettre en œuvre « des pratiques intrinsèquement expérimentales et expérientielles¹²¹ ». Expérientielles, car il s'agit de faire vivre aux acteurs des expériences éthiques différentes, hors des normes habituelles ou dominantes, afin de leur ouvrir de nouveaux horizons de réflexion et d'action, et ainsi de soutenir leur subjectivation, leur accès au statut de sujets autonomes ; expérimentales, car ces pratiques et ces structures se présentent non comme des modèles à reproduire, mais comme des exemples et des sources d'inspiration, non comme des réalisations achevées, mais comme des expérimentations perfectibles, ouvertes à

117 - Erik Olin Wright, *Utopies réelles*, Paris, La Découverte, 2017, p. 9.

118 - *Ibid.*, p. 9, 25-26.

119 - *Ibid.*, p. 27.

120 - *Ibid.*, p. 578.

121 - Mathijs van der Sande, « Fighting with tools: Prefiguration and radical politics in the 21st century », *Rethinking Marxism*, vol. 27, n° 2, p. 189.

leur propre transformation afin de toujours mieux réaliser leurs principes directeurs.

Il semble cependant discutable de qualifier ces alternatives comme des « utopies ». En effet, à l'inverse des utopies, ces alternatives ne sont pas « nulle part » : elles existent réellement, et s'ancrent dans des contextes sociaux-historiques concrets, auxquels elles doivent s'adapter pour mieux les transformer – d'où leur grande diversité, et leur caractère non immédiatement reproductible. Surtout, en partie parce qu'elles s'inscrivent dans des sociétés non-idéales, ces alternatives ne prétendent ni à la perfection de leur organisation, ni à la clôture de leur historicité : conscientes de leurs limites, de leurs imperfections, voire de leurs compromissions avec l'ordre dominant des choses, elles en appellent au contraire à l'imagination et à l'énergie des acteurs pour évoluer, se transformer, et ainsi mieux réaliser à l'avenir leurs principes idéaux.

Dès lors, plus sans doute que des « utopies », ces espaces alternatifs constituent ce que Michel Foucault nomme des « hétérotopies », *i.e.* des « contre-espaces » qui « sont la contestation de tous les autres espaces (...) en créant réellement d'autres espaces réels¹²² ». Non seulement parce qu'ils s'inscrivent dans la matérialité de la société actuelle, mais aussi parce que, à la différence de la plupart des utopies, ils ne se présentent pas comme des modèles achevés ; au contraire, ils constituent des espaces interstitiels, transitoires, destinés à jouer le rôle critique de contre-exemples ouvrant l'horizon des possibles. Ces hétérotopies, ces espaces alternatifs issus de l'action préfigurative, constituent des écoles de démocratie, au sens de la *scholè* grecque : un espace-temps à l'écart du cours normal du monde, où les sujets ont l'opportunité d'apprendre à se conduire de façon plus autonome ; *i.e.*, dans le cas présent, l'opportunité d'exercer et de s'exercer à des pratiques démocratiques alternatives, à travers lesquelles ils transforment leur propre *ethos* en se forgeant un rapport plus réflexif et plus actif à eux-mêmes, à autrui et au monde.

L'action préfigurative fait donc pleinement partie des « pratiques de liberté¹²³ », indissolublement éthiques et politiques, qui contribuent à l'autoformation du sujet par l'exercice de ses capacités réflexives et créatives, sur lui-même comme sur le monde social qui structure son existence. Elle n'impacte pas que les acteurs directement impliqués dans ces expérimentations ; elle affecte également ceux qui y assistent de l'extérieur, et que ces exemples d'alternatives possibles font réagir – de façon positive ou négative. Il est en effet remarquable que ces expérimentations provoquent souvent des réactions virulentes de la part de l'opinion publique et des instances étatiques, réactions qui peuvent à première vue sembler disproportionnées au vu de leur ampleur souvent limitée. En quoi, par exemple, les quelques dizaines

122 - Michel Foucault, « Les hétérotopies », in Michel Foucault, *Le corps utopique, Les hétérotopies*, Paris, Lignes, 2009, p. 25 et 34 ; « Des espaces autres », in Michel Foucault, *Dits et Écrits*, vol. 2, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001, p. 1571 et suiv.

123 - Michel Foucault, « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », in Michel Foucault, *Dits et Écrits*, *op. cit.*, p. 1527 et suiv.

d'occupants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes peuvent-ils paraître si dangereux – ou à l'inverse si prometteurs – qu'ils aient réussi à focaliser l'attention de l'opinion publique, des médias et des dirigeants politiques ? La réponse tient justement à leur mode d'action préfiguratif : c'est qu'ils incarnent la possibilité effective, pratique, de résister aux pouvoirs étatiques, de créer une socialité alternative quasi-horizontale, et d'organiser une activité économique hors de la logique capitaliste dominante¹²⁴.

Ce qui distingue l'action préfigurative et qui fonde sa puissance de subjectivation, c'est son souci de réaliser des alternatives sociales concrètes – même si c'est de façon imparfaite et provisoire. Qu'on la soutienne ou qu'on la condamne, qu'on y participe ou qu'on y assiste, l'expérience vécue ne laisse pas indifférent. Rendre effective, sensible, tangible, la possibilité de vivre et d'agir autrement, c'est pousser chacun à se positionner, c'est briser le cercle de l'apparente nécessité, poser à nouveau la question de la valeur du mode de vie dominant, stimuler la réflexion sur les avenir désirables, et inciter à l'action créatrice pour les réaliser ou les perfectionner. L'expérience préfigurative contribue ainsi à vivifier le débat public, à activer les subjectivités, à politiser et à démocratiser l'existence sociopolitique ; en entretenant l'incertitude et l'inquiétude sous-jacentes à l'autonomie, elle constitue une précieuse institutrice de la démocratie.

Conclusion

L'activisme inhérent à la conception radicale de la démocratie se traduit par une méfiance voire une défiance envers les institutions politiques, accusées de limiter abusivement l'exercice du pouvoir démocratique, et par là même l'accès à l'autonomie individuelle et collective. C'est en particulier le cas des systèmes de démocratie libérale, dont les dispositifs représentatifs sont fréquemment dénoncés comme réservant l'exercice du pouvoir décisionnel à une élite et réduisant la masse du peuple à une posture passive de spectateur. Mais au-delà de ces institutions particulières, c'est le phénomène institutionnel qui est mis en question, dans la mesure où l'existence même de structures instituées contribue à prédisposer voire à prédéterminer les acteurs politiques à adopter certaines opinions, valeurs ou attitudes, donc à brider l'exercice du pouvoir démocratique et par là de l'autonomie individuelle et collective.

Reste qu'une conception radicale de la démocratie, fondée sur l'affirmation de la contingence historique et du constructivisme anthropologique, ne peut évacuer la question de l'institution, car elle se trouve confrontée à un enjeu crucial : celui des processus d'institution des subjectivités politiques susceptibles de donner corps, vie et énergie à la démocratie. Dès lors que les êtres humains ne sont pas supposés spontanément démocrates, mais le deviennent dans certaines circonstances du fait de leur socialisation, assumer la prise en charge de celle-ci est à la fois une nécessité sociologique et un impératif

124 - Jade Lindgaard (dir.), *Éloge des mauvaises herbes*, Paris, Éditions Le Bord de l'eau, 2018.

politique majeur. Il apparaît donc nécessaire non pas de réconcilier action et institution, ni de supprimer l'une au profit de l'autre, mais de penser et d'organiser leur articulation, en assumant leur irréductibilité et leur indépassable agonisme.

Les théorisations d'une démocratie radicale ont largement (bien qu'inégalement) exploré la portée instituante et formatrice de divers types d'action politique, tels que la délibération collective, la confrontation agonistique, ou encore les actes performatifs : à chaque fois, il s'agit de penser comment intégrer l'institution à l'action, comment faire de la participation politique le vecteur d'une (trans)formation des subjectivités. Les mouvements qui se réclament d'une perspective de démocratie radicale, eux, se caractérisent par la mise en œuvre d'un autre mode d'action, moins élaboré théoriquement, mais largement partagé pratiquement : l'action préfigurative, visant la réalisation *hic et nunc* des principes idéaux au sein de structures alternatives de socialisation et d'action. En effet, dans la mesure où ces structures constituent des cadres de socialisation alternatifs, ils semblent susceptibles d'impulser un processus de transformation des subjectivités, et par là même d'initier et de stimuler un processus de changement social démocratique à venir. L'action préfigurative se veut donc une action constituante, créatrice de cadres et de structures de vie et d'action, en même temps qu'une constitution instituante, dont l'influence formatrice devrait fonctionner comme une puissance créatrice d'activité politique et d'ouverture au changement individuel et collectif.

L'action préfigurative met ainsi en exergue une dimension cruciale de la démocratie radicale : son activisme affirmé se double de la quête d'une sorte de « constitutionnalisme révolutionnaire », quête similaire à celle d'Arendt, qui promeut, à travers le système des conseils, une « forme hybride » d'institution, « combinant le fluide pouvoir constituant du peuple avec une forme institutionnelle fixe ¹²⁵ ». Il est par définition impossible de fixer précisément le détail de telles institutions : parce que celles-ci doivent s'adapter aux situations particulières, parce qu'elles doivent être subordonnées au pouvoir créateur des acteurs qui les animent, et parce qu'elles doivent rester ouvertes à leur propre réforme en fonction des choix démocratiques que ces acteurs expriment. De telles institutions ne peuvent qu'être et rester expérimentales, proposant plutôt qu'imposant des règles d'organisation de la discussion ou de la prise de décision ; loin de fournir un modèle achevé, elles doivent assumer la réalité de leur imperfection, donc la légitimité de leur contestation et la possibilité de leur transformation. En revanche, un principe semble intangible : celui d'une participation plus forte et plus directe des acteurs à la prise de décision politique, condition indispensable à l'exercice d'un véritable contrôle démocratique, portant non seulement sur le processus décisionnel, mais aussi sur les procédures et les dispositifs institutionnels qui l'encadrent. La démocratie radicale, comme l'action préfigurative, est tout sauf dogmatique ; elle est foncièrement critique

125 - Jams Muldoon, « Arendt's revolutionary constitutionalism: Between constituent power and constitutional form », *Constellations*, vol. 23, n° 4, 2016, p. 604.

et autocritique, initiant un processus de redéfinition des règles et des structures sociales à travers lequel peut émerger, se développer et s'exercer l'autonomie des sujets démocratiques.

AUTEUR

Audric Vitiello est maître de conférences des Universités en science politique ; chercheur à l'IRJI François Rabelais, il enseigne à l'Université de Tours et à Sciences Po. Ses recherches portent principalement sur la théorie politique, en particulier sur les théories de la démocratie et sur les processus de constitution des subjectivités politiques. Il a publié l'ouvrage *Institution et liberté : l'école et la question du politique* (2010), ainsi que de nombreux chapitres d'ouvrages et articles scientifiques, parmi lesquels « Itinéraire de la démocratie radicale » (*Raisons politiques*, n° 35, 2009), « La démocratie agonistique : entre ordre symbolique et désordre politique » (*Revue du MAUSS*, n° 38, 2011), « L'exercice de la citoyenneté : délibération, participation et éducation démocratiques » (*Participations*, n° 5, 2013), ou encore « L'autonomie en devenir : l'émancipation comme (trans)formation infinie » (*Revue du MAUSS*, n° 48, 2016).

AUTHOR

Audric Vitiello is Associate Professor of Political Science. He teaches at the University of Tours as well as in Sciences Po Paris. His research focuses mainly on political theory, with a special emphasis on democratic theory and on the constitution of political subjectivities. His publications include a monograph entitled *Institution et liberté : l'école et la question du politique* (2010), as well as a number of chapters in collective books and scientific articles, such as « Itinéraire de la démocratie radicale » (*Raisons politiques*, n° 35, 2009), « La démocratie agonistique : entre ordre symbolique et désordre politique » (*Revue du MAUSS*, n° 38, 2011), « L'exercice de la citoyenneté : délibération, participation et éducation démocratiques » (*Participations*, n° 5, 2013), or « L'autonomie en devenir : l'émancipation comme (trans)formation infinie » (*Revue du MAUSS*, n° 48, 2016).

RÉSUMÉ

La démocratie radicale entre action et institution : de la politique adversariale à la politique préfigurative

La démocratie radicale propose une conception activiste de la politique démocratique, érigeant la participation active à l'exercice du pouvoir en condition nécessaire de l'accès à l'autonomie individuelle et collective. Cet activisme implique le dynamisme d'une démocratie toujours en devenir, marquée par la transformation récurrente, voire continue, des structures comme des acteurs sociopolitiques. L'action politique est ainsi appelée à prendre en charge le processus d'institution des subjectivités démocratiques, soit à travers la confrontation conflictuelle avec l'altérité dans l'espace public, soit à travers l'expérimentation préfigurative de socialités alternatives. Cette perspective théorique fait ainsi écho à la tendance croissante des mouvements sociaux contemporains à adopter des modes d'action préfiguratifs, visant, à travers la création de structures et de relations sociales alternatives, à impulser de nouveaux processus de formation des subjectivités, susceptibles de concurrencer la socialisation antérieure, et de favoriser l'émergence de sujets animés d'un *ethos* à la fois réflexif et actif, plus favorable à l'engagement dans la pratique démocratique et à l'accès à l'autonomie.

ABSTRACT

Radical democracy between action and institution: from adversarial to prefigurative politics

Radical democracy develops an activist conception of democratic politics, according to which active participation to the exercise of power is a necessary precondition for accessing to both personal and collective autonomy. Activism implies dynamism: democracy is seen as an ongoing, forward-looking process, tasked with the recurrent and reciprocal transformation of both sociopolitical structures and actors. Thus political action has to deal with the process of institution of democratic subjectivities, either through the public confrontation with differences and opponents, or through the prefigurative experimentation of alternative social relations and activities. This theoretical perspective echoes the growing tendency of contemporary social movements to rely on prefigurative actions: the invention of alternative structures or situations intends to impulse new processes of socialization, more conducive to a new *ethos*, both more active and more reflexive, better able to support the involvement in democracy and the access to autonomy.